

Madame la Directrice Académique,

Cette première CAPD de l'année se tient dans un contexte social et politique éminemment tendu. Il aura fallu attendre le suicide de madame Christine Renon pour que notre ministère se penche sur la souffrance au travail. On nous demande en tant qu'enseignant de faire preuve de bienveillance envers nos élèves, mais nous avons besoin de la bienveillance de notre hiérarchie.

Dans l'urgence notre Ministre propose :

- Un questionnaire en ligne à l'adresse des directeurs d'école qui révèle une fois de plus les difficultés de l'Éducation nationale à utiliser les nouvelles technologies.
- La création d'un comité de suivi départemental.
- Un jour de décharge supplémentaire avant les vacances.
- Un moratoire des enquêtes jusqu'aux vacances.

Quelle sera la déclinaison dans notre département ?

Ces mesurette ne doivent pas faire oublier le malaise profond des directeurs d'école et la nécessité de prendre réellement en considération les conditions de travail dégradées dans notre profession.

C'est pourquoi le SE-Unsa alerte depuis plusieurs années sur l'urgence de la simplification des tâches des directeurs et directrices d'école et réitère ses demandes de mesures concrètes pour les directeurs :

- L'octroi de temps de décharge supplémentaire,
- Le retour d'une aide administrative,
- Le report des tâches administratives non essentielles au fonctionnement de l'école,
- La tenue de réunions de directeurs sur le temps de classe afin de leur permettre, de sortir de l'isolement en partageant les problématiques qu'ils rencontrent, et de consolider ensemble certaines réponses.

Sans ce questionnaire, nous pouvons vous dire la détresse de nos collègues, et pas seulement les directrices et directeurs d'écoles. Nous pouvons vous dire leur mal-être au travail, la perte du sens du métier parfois, le nombre exponentiel de collègues qui veulent quitter la profession et qui de surcroît se voient refuser des congés de formation. Plus largement, n'oublions pas tous nos collègues qui rencontrent des difficultés face à des élèves à besoins éducatifs particuliers, que nous accueillons sans formation spécifique.

En effet, la réalité est très sombre : lors du CHSCT ministériel extraordinaire portant sur les conditions de travail, les chiffres sont tombés : 58 suicides dans l'éducation nationale en 2018-2019 dont la majorité sont des enseignants.

Pour ce qui est du dialogue social, en Côte d'Or, c'est la première fois qu'aucune CAPD n'a été prévue à la rentrée scolaire. Il aura fallu une demande intersyndicale en bonne et due forme pour que cette commission ait lieu.

Nous nous questionnons sur le point unique de l'ordre du jour. Avons-nous raison d'espérer que les « informations de l'administration relatives aux affectations » recouvriront les points que nous avons demandés dans notre courrier ? A savoir :

- les organisations des couplages,
- les modalités d'affectation des titulaires de zones,
- les affectations des enseignants sans poste,
- les révisions d'affectations,
- les ineat/exeat.

Nous nous questionnons aussi sur l'expression « informations de l'administration » qui pourrait laisser penser que nous allons assister à un monologue de l'administration bien loin de véritables échanges nécessaires à une véritable commission paritaire.

Un vide de cinq mois, sans CAPD, ne permet pas de créer les conditions nécessaires au dialogue social, et de répondre aux interrogations des collègues et des organisations syndicales.

Alors il a bien fallu faire autrement, mais les audiences et les échanges par mails ou par téléphone n'auront jamais la valeur officielle d'une commission paritaire. Par ailleurs, la communication avec vos services depuis la rentrée a été compliquée. Des réponses partielles voire l'absence de réponse à nos messages : ce n'est pas satisfaisant. Nous avons conscience des conditions de travail difficiles de vos agents administratifs, cependant, les collègues et leurs organisations syndicales ont besoin d'échanges réguliers. Dans ce contexte, une information efficace des organisations syndicales nous permet de jouer notre rôle de vérification mais aussi d'information auprès de nos collègues. Ce qui limite le nombre de messages à traiter par vos

services.

La loi de réforme de la FP devrait entrer en application à partir de janvier 2020, mais nous constatons que vous l'avez devancée. Nous n'avons plus aucun document, ni aucune information pour répondre aux questions des collègues. Un groupe de travail Formation Continue vient de se tenir. Nous nous y sommes rendus sans documents permettant de vérifier la bonne utilisation du barème et les noms des collègues inscrits aux stages. Ce n'est pas sous le prétexte d'une modernisation de la gestion des ressources humaines, que les OS doivent être exclues des décisions et ne plus être destinataires des documents de travail. Dans un fonctionnement empêchant les organisations syndicales de travailler correctement, ces nouvelles modalités entraîneront une multiplication des recours et une sollicitation accrue auprès de vos services. Nulle doute que la transparence et l'équité seront mises à mal.

Que dire du mouvement 2019, dont l'algorithme était censé satisfaire les enseignants ? Il n'a jamais été aussi chaotique ! Ce mouvement dit « unique » a laissé autant de PE sans affectation que les années précédentes !

La phase d'ajustements mise en place en catastrophe, sans possibilité de saisir des vœux sur postes, a malmené les collègues. Pour finalement ne pas être affecté·e avant les vacances, ce qui signifie une rentrée stressante, sur le plan professionnel ET personnel. Tout concourt à créer au mieux les conditions d'un possible burn-out !

De manière inédite, nous avons été exclus de cette phase. Le SE-Unsa réaffirme sa demande de dialogue social. Pour les collègues cette phase n'a aucune transparence, il naît un sentiment d'inéquité qui ne

fait qu'augmenter la gronde. Pour notre syndicat, de nombreuses questions restent en suspens quant aux modalités d'affectation. Un certain nombre d'incompréhensions subsistent au sujet des choix effectués par vos services.

Il est également difficile pour nous de naviguer sans calendrier des instances, sans pouvoir dire aux collègues à quel moment nous pourrions poser des questions qui les concernent directement.

Nous sommes inquiets pour le mouvement 2020 car avec les élections municipales, le calendrier sera encore plus contraint.

Des mouvements sociaux se profilent pour le mois de décembre avec le pouvoir d'achat comme l'une des premières revendications de la société et des enseignants. Comment envisager une réforme des retraites sans se pencher sur la revalorisation de nos traitements ? Le gouvernement a communiqué sur une hausse de notre rémunération de 300 euros sans préciser qu'il s'agissait en réalité de l'application du PPCR retardé d'un an par son gouvernement. Puis il a affirmé que les enseignants français n'étaient pas si mal classés parmi les pays européens en terme de rémunération. Stop aux « fake news », stop au « fonctionnaires-bashing », qui divisent l'opinion publique à notre égard !

Lors du CHSCT ministériel extraordinaire sur les conditions de travail, les documents présentés aux organisations syndicales ont finalement confirmé que nous étions les enseignants qui travaillions le plus et qui gagnions le moins !

Les enseignants qui perçoivent peu d'indemnités et de primes seraient largement perdants dans le projet de système unique. Le président et le gouvernement ont d'ores et déjà reconnu le décrochage des

salaires des enseignants par rapport à des corps équivalents de la fonction publique et par rapport aux enseignants des autres pays européens.

Le SE-Unsa constate l'absence d'annonces de premières mesures « sonnantes et trébuchantes » qu'il avait demandées pour attester de l'engagement de l'exécutif.

Les signaux sont au rouge, sur le plan national et local, dans notre profession. Cependant il est certainement possible d'apporter du changement, d'améliorer nos conditions de travail, en considérant les difficultés, les besoins et aussi les envies professionnels de nos collègues.

Nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, d'envoyer un signal positif, en prenant des mesures concrètes en faveur des enseignants et des organisations syndicales de notre département.